



Fiche 4 - Un Pédibus Pourquoi ?

Aller à l'école à pied est un geste simple, solidaire écologique et pédagogique.

Le Pédibus ou le Vélobus sont des moyens efficaces :

vis-à-vis de l'enfant

- d'encourager son autonomie,
- de le responsabiliser,
- de faire l'apprentissage de la rue et des règles de la circulation routière,
- de se faire de nouveaux copains en allant à pied ou à vélo à l'école,
- de pratiquer un exercice physique régulier ce qui :
 - amoindrit le risque d'obésité,
 - diminue le stress,
 - favorise un sommeil de qualité,
 - accentue l'écoute de l'enfant une fois arrivé en classe...
- de multiplier ses pratiques de socialisation dans son quartier,

vis-à-vis des parents d'élèves

- de rassurer les parents qui savent que leur enfant chemine en toute sécurité sur le chemin de l'école avec le Pédibus ou le Vélobus,
- de gagner du temps en ne faisant le trajet domicile-école plus que quelques fois par semaine au lieu de tous les jours,
- de simplifier la vie quotidienne en apportant une nouvelle solidarité et une nouvelle convivialité entre voisins,
- de contribuer à recréer du lien social en connaissant d'autres parents, en rompant un éventuel isolement ou en créant une communauté d'entraide,
- de s'investir dans la vie du quartier, de la commune,
- de créer des contacts avec les différents acteurs locaux (professeurs et directeurs des écoles, élus et techniciens de la commune...).



vis-à-vis des porteurs du projet

- porteurs efficaces de la parole des piétons et des cyclistes de la commune ou du quartier, les acteurs "d'initiatives écomobiles" disposent d'une nouvelle légitimité, auprès des instances concernées, afin de faire connaître leurs revendications concernant leurs besoins d'aménagements :
 - ralentisseurs,
 - aménagements cyclables,
 - zones 30,
 - trottoirs plus larges...
- et plus largement pour supprimer les aménagements "pièges" issus d'une politique urbaine qui a longtemps placé la voiture au centre des préoccupations.

vis-à-vis de la municipalité

- Ce sont des projets pleins de sens qui :
 - revitalisent la vie sociale dans les quartiers,
 - améliorent la sécurité routière et la qualité de vie,
 - permettent d'améliorer la qualité des cheminements piétons et cyclables,
 - font disparaître les engorgements des rues aux abords des écoles aux heures d'entrées et de sorties des écoles.
- L'expérience des Pédibus ou Vélobus met en évidence le caractère déterminant de cette démarche d'écomobilité dans le passage à l'action d'une collectivité locale ; notamment en terme de création de zones à vitesse limitée (zones 30...), zones piétonnes, aménagements piétons et cyclables, réseaux verts ...
- Ces démarches peuvent ainsi être considérées, au sein d'une commune, comme le premier effort visible d'une politique plus ambitieuse qui vise à faire en sorte qu'un plus grand nombre d'habitants se déplace autrement qu'en voiture.
- Ces initiatives seront efficacement relayées par la mise en place de démarches de type Agenda 21, sensibilisation au Développement Durable, aménagements dédiés aux déplacements doux, création de zones piétonnes, zones 30...

Les Pédibus et les Vélobus contribuent à faire évoluer les mentalités vis-à-vis des déplacements de proximité. A terme, ce sont les comportements de chacun qui évoluent, en particulier ceux des enfants ; éco-citoyens de demain, qui prennent dès aujourd'hui, de bonnes habitudes de déplacements.